

## FAQ Cellule technique

### **1) Quel est le pourcentage minimum de taux de correspondance?**

Le pourcentage minimum est de 95% aussi bien pour les hospitalisations classiques, les hospitalisations de jour que la correspondance avec les données de facturation de l'INAMI.

### **2) Quel est le taux minimal pour les hôpitaux catégoriels?**

Le taux minimal pour les hôpitaux chroniques est moins élevé: seulement 80% minimum. Cela s'explique par le beaucoup plus petit nombre de records envoyés.

A partir du RHM 2019, ces hôpitaux ne doivent plus envoyer les tables de correspondance vers la Cellule technique.

### **3) Existe-t-il un délai légal d'envoi des tables?**

Oui. Il est précisé dans l'AR du 1er juillet 2013 art.4§2. Normalement, les tables doivent être envoyées au moment de la soumission des données RHM.

Cependant, la Cellule technique vous préviendra via une circulaire envoyée aux directions générales et médicales au moment où les tables de correspondance doivent à nouveau nous être envoyées.

### **4) Comment envoyer les données ?**

Nous vous invitons à vous rendre dans la rubrique « Directives » afin de consulter notre manuel. Vous y trouverez toutes les explications nécessaires pour l'envoi des données.

### **5) Quelle est la clé de cryptage privée pour l'envoi des données ?**

La clé est toujours la même depuis 2013. Il s'agit de **aesSymetricRHM2013prod.key**.

Si vous ne retrouvez plus cette clé, vous pouvez contacter la cellule technique pour la redemander à l'adresse suivante : [techcel@health.fgov.be](mailto:techcel@health.fgov.be)

La cellule technique vous renverra celle-ci par mail avec un mot de passe. Le mot de passe vous sera envoyé par mail séparé.

## **6) Mon envoi ne passe pas, que faire ?**

Si vos envois ne passent pas, c'est qu'un problème se pose dans la procédure d'envoi via eHealthBox.

Avant toute chose, nous vous invitons à consulter l'annexe du mail du 'reply\_batch\_codage\_encode' que vous recevrez dans votre boîte de réception eHealthBox environ une heure après votre tentative. Dans cette annexe est expliquée la raison pour laquelle l'envoi n'a pas été traité.

Par la suite, faites une nouvelle tentative en prenant en compte ces remarques. Durant ce nouvel essai, prenez des captures d'écran de toutes les étapes de la procédure. Dans le cas où cette tentative ne marche toujours pas. Nous en aurons besoin pour éventuellement trouver un problème dans la procédure.

Si le problème persiste, veuillez prendre contact avec le support ehealthbox à l'adresse suivante :

[support@ehealth.fgov.be](mailto:support@ehealth.fgov.be)

## **7) Comment puis-je avoir accès à mes propres données ?**

Rendez-vous sur le site de rapportage de la Cellule technique. Vous trouverez un lien [ici](#) vers ce site dans la partie 'Publication' de la page TCT du site internet du SPF Santé publique.